



Numéro de l'avis de contravention

6112075757



AVIS DE CONTRAVENTION

Le site www.antai.gouv.fr vous permet de réaliser gratuitement vos démarches et de suivre l'avancement de votre dossier d'infraction. Il est le seul site officiel habilité à recevoir les contestations en ligne.

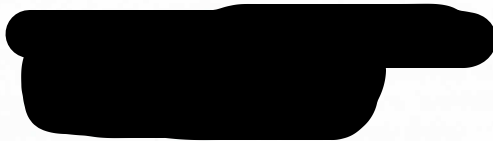
Date de l'avis de contravention

31/08/2021

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

ZA4 ACO010100006112075757
168291 87883 17976
1/ 3 1 191



DESCRIPTION DE L'INFRACTION

CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE.

- Prévue par Art. R. 412-12 §I, §II du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 412-12 §V, §VI du C. de la route.

Date / heure : le 22/08/2021 à 12h20

Lieu : NATIONALE N356
MARCQ-EN-BAROEUL - 59

Identification du véhicule

- . Immatriculation [REDACTED]
- . Pays : FRANCE
- . Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00455556
- . Code Service : 59PU175000

Effet(s) sur le permis de conduire

- . Cette infraction entraîne un retrait de 3 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.gouv.fr ou appelez le 0806 609 625 (prix d'un appel local).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du Code de la route).

Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 31/08/2021, le montant de votre amende est ramené à :

90 €
Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement sur internet, par serveur vocal, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé ou auprès des centres des finances publiques (uniquement par carte bancaire). Voir notice de paiement ci-jointe.

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 31/08/2021, le montant de votre amende est majoré : 375 €

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.

Réalisez gratuitement votre démarche sur le site www.antai.gouv.fr. Sinon, complétez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :
L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE LILLE
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9



V17.00.04.01.09390176 6112075757 ACO FRFR

33361120757571 93